



**IMPORTANT !**

**Le certificat ISO 50001, pour être éligible, doit être délivré par un certificateur «accrédité»**

[article 2-4.1. du règlement du Programme.](#)

« Le système de management de l'énergie doit être conforme à la norme NF EN ISO 50001 2011, certifié par un organisme titulaire, pour ladite norme, d'une **accréditation délivrée par le COFRAC** (1) ou par un **autre organisme d'accréditation** signataire de l'accord européen multilatéral pris dans le cadre de la **coordination européenne des organismes d'accréditation** (2)

Il appartient au demandeur d'Aide de vérifier la réalité de l'accréditation, pour la norme ISO 50001 2011, de l'organisme ayant délivré le certificat.

Si l'accréditation a été délivrée par un organisme d'accréditation autre que le COFRAC, une attestation établie par cet organisme d'accréditation devra être jointe à la demande d'Aide. »

- (1) [Liste des certificateurs accrédités par le COFRAC \(sur le site du COFRAC\)](#)
- (2) [Liste des organismes d'accréditation autres que le COFRAC](#) (le certificateur doit être accrédité par l'un d'entre eux)

[Voir les FAQ](#) (rubrique « le certificat ISO 50001 2011)

**Le certificat ISO 50001 que vous produirez avec votre demande d'aide PRO-SME n doit impérativement comporter les mentions ci-dessous.**

[article 2-4.4. du règlement du Programme.](#)

« Le certificat de conformité à la norme ISO 50001 2011 doit comporter les mentions suivantes :

- le numéro SIREN et l'identité précise de l'entité titulaire du certificat, laquelle entité doit être identique au demandeur de l'Aide ;
- le(s) nom(s) (raison sociale, nom commercial) et adresse(s) postales du ou des sites certifiés ;
- une note précisant que « *l'ensemble des activités de l'entreprise sur le site ou les sites donnés est couvert par la certification* »
- la date d'émission du certificat, qui doit être postérieure au 30 septembre 2016, et sa période de validité ;
- l'identification de l'organisme certificateur, lequel doit être accrédité pour la délivrance de certificats ISO 50001 2011, conformément à l'article 2-4.1 du Programme »

**ATTENTION** : si le certificat porte sur plusieurs sites, tous doivent répondre aux critères d'éligibilité.

[Voir les FAQ](#) (rubrique « les sites compris dans le périmètre du certificat ISO 50001 »

Toutes les conditions à remplir pour bénéficier de l'aide sont figurent dans le [Règlement du Programme.](#)  
Contact : [pro-smen@atee.fr](mailto:pro-smen@atee.fr)